

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 DECEMBRE 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 4 décembre 2024*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Nathalie BOUZID, David BURLLOT, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, David L'HOMME, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, Caroline MERIAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Alain GENCE donne pouvoir à Claudine AILLET,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à David BURLLOT,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nicole POULAIN,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Anne-Gaud MILLORIT donne pouvoir à Christophe ROBIN,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, Pierre LESNARD, Sébastien PUEL, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Annie VALO

## Délibération n°2024-193

Membres en exercice : 69 Présents : 50

Absents : 19

Pouvoirs : 9

### FINANCES BUDGET 2024 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Le budget primitif 2024 a été voté par le Conseil communautaire le 19 décembre 2023. Le budget supplémentaire a ensuite été adopté le 25 juin 2024. La présente décision modificative prévoit des deniers ajustements pour les prévisions budgétaires 2024. Il s'agit de nouvelles informations reçues depuis le budget supplémentaire et de modifications au regard de l'exécution du budget.

La décision modificative n°2 présente les équilibres suivants :

DM2 2024	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	- 285 000	- 75 000	- 360 000
Budget annexe services communs	20 000	-	20 000
Budget annexe déchets ménagers	375 000	-	375 000
Budget annexe eau potable	119 432	-	119 432
Budget annexe assainissement	74 000	-	74 000
<b>TOTAL</b>	<b>303 432</b>	<b>- 75 000</b>	<b>228 432</b>

La note, ci-après, développe par budgets et par chapitres les modifications des inscriptions budgétaires.

Considérant l'envoi des maquettes budgétaires aux conseillers communautaires.

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE la décision modificative n°2 pour le budget 2024, telle qu'elle est présentée dans la note, ci-après,
- APPROUVE le versement d'une subvention de fonctionnement au budget annexe service commun pour un montant de 15 750 €,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

#### **VOTE : Adopté à la majorité**

**Abstention : 2 – Mme MERIAN. M. de SALLIER DUPIN**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

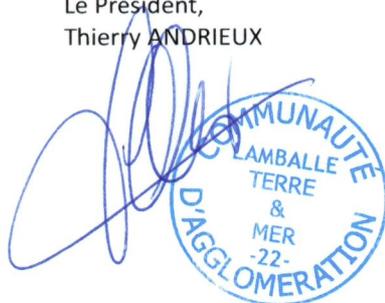
**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

17 DEC. 2024

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

19 DEC. 2024

De la publication le

19 DEC. 2024

Pour le Président  
Par délégation  
Lydie MICHEL  
Directrice  
Administration Générale



# Budget 2024

## Décision modificative n°2

Conseil communautaire

10 décembre 2024

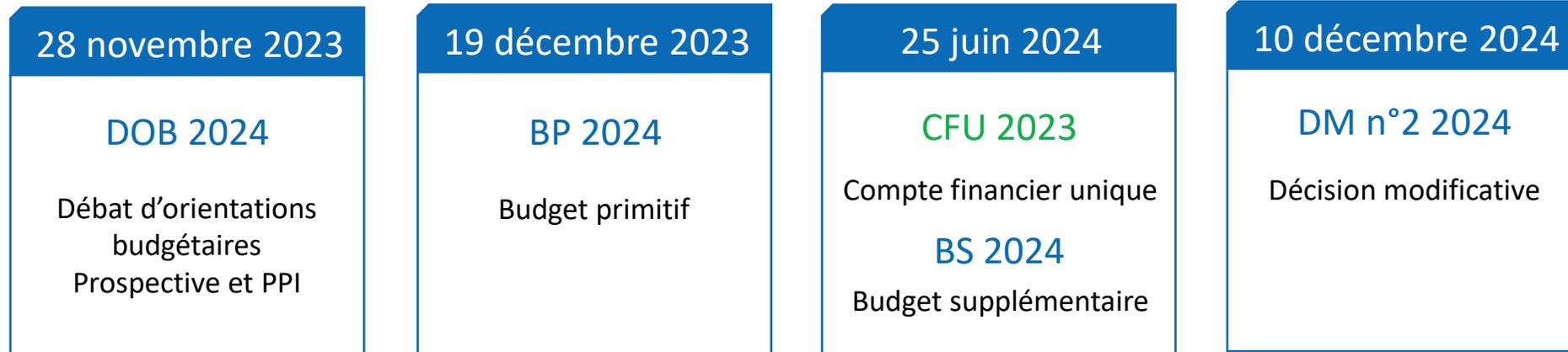


**LAMBALLE  
TERRE & MER**  
Communauté d'agglomération

1

# Calendrier budgétaire 2024 et objet de la DM2

# Calendrier budgétaire 2023



Dernières modifications des inscriptions  
budgétaires pour l'exercice 2024

# Objet de la décision modificative n°2

<i>DM2 2024</i>	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	- 285 000	- 75 000	- 360 000
Budget annexe services communs	20 000	-	20 000
Budget annexe déchets ménagers	375 000	-	375 000
Budget annexe eau potable	119 432	-	119 432
Budget annexe assainissement	74 000	-	74 000
<b>TOTAL</b>	<b>303 432</b>	<b>- 75 000</b>	<b>228 432</b>

Un budget 2024 globalement en augmentation après la décision modificative n°2 : + 228 K€

2

# Budget principal

# Budget 2024 DM2 – budget principal

## Recettes de fonctionnement

Chap.	Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2024	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2024	Budget global 2024 après DM2
013	Atténuations de charges	740 000	-	-	740 000
70	Produits des services	11 481 000	20 000	160 000	11 661 000
73	Impôts et taxes	15 165 000	181 000	- 810 000	14 536 000
731	Fiscalité locale	13 055 000	10 000	50 000	13 115 000
74	Dotations et subventions	10 435 000	- 47 000	165 000	10 553 000
75	Autres produits de gestion courante	411 000	13 000	50 000	474 000
76	Produits financiers	163 000	-	-	163 000
77	Produits exceptionnels	10 000	-	-	10 000
78	Reprise sur provisions	500 000	-	-	500 000
042	Opérations d'ordre entre sections	960 000	-	100 000	1 060 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	-	1 342 270	-	1 342 270
<b>Total</b>		<b>52 920 000</b>	<b>1 519 270</b>	<b>- 285 000</b>	<b>54 154 270</b>

Des recettes de fonctionnement globalement en baisse de 285 K€.

# Budget 2024 DM2 – budget principal

## Recettes de fonctionnement

### Produits des services : + 160 K€, correspondant principalement

- Mutualisation avec Lamballe-Armor : hausse de la facturation (+ 127 K€), liée aux dépenses informatiques
- Produits des services publics : + 33 K€, liés aux facturations des usagers des centres de loisirs et des crèches

### Fiscalité : - 810 K€

- Fraction de TVA en compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE : - 560 K€. Au niveau national, le montant 2024 de TVA sera inférieur à la prévision de la loi de finances. Le reversement aux collectivités est diminué également.
- Pacte financier et fiscal : - 250 K€ conformément aux nouvelles règles adoptées en juin dernier. Il s'agit de la taxe foncière des parcs d'activités économique qui ne sera plus reversée par les communes concernées.
- Rôles supplémentaires : + 50 K€ correspondant à des produits fiscaux déjà encaissés donc certains.

# Budget 2024 DM2 – budget principal

## Recettes de fonctionnement

### **Dotations et subventions : + 165 K€**

- Il s'agit principalement de la subvention de l'Union Européenne pour l'animation et la gestion du programme Leader, Feampa et Localeat (+ 59 K€). Pour rappel, suite à la dissolution du PETR, ces fonds sont gérés par LTM.
- On relève également des ajustements de subventions : + 110 K€ venant du Département, de la caisse d'allocations familiales et de l'Etat.

### **Autres produits de gestion courante: + 50 K€**

- Il s'agit des refacturations de frais à l'espace mutualisé du haras conformément à la nouvelle convention.

### **Opérations d'ordre comptables : + 100 K€**

- Il s'agit d'un réajustement de crédits pour les opérations comptables de reprises d'amortissement de subvention d'investissement.

# Budget 2024 DM2 – budget principal

## Dépenses de fonctionnement

Chap.	Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2024	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2024	Budget global 2024 après DM2
011	Charges à caractère général	8 220 000	115 000	- 20 000	8 315 000
012	Charges de personnel	26 300 000	-	-	26 300 000
014	Atténuations de produits	5 180 000	109 000	55 000	5 344 000
65	Autres charges de gestion courante	6 870 000	- 82 000	- 995 000	5 793 000
66	Charges financières	920 000	-	20 000	940 000
67	Charges exceptionnelles	40 000	55 000	20 000	115 000
68	Provisions	-	-	110 000	110 000
042	Opérations d'ordre entre sections	5 070 000	-	-	5 070 000
023	Autofinancement complémentaire	320 000	1 322 270	525 000	2 167 270
<b>Total</b>		<b>52 920 000</b>	<b>1 519 270</b>	<b>- 285 000</b>	<b>54 154 270</b>

Des dépenses de fonctionnement globalement en baisse de 285 K€ également.

# Budget 2024 DM2 – budget principal

## Dépenses de fonctionnement

### Charges à caractère général : - 20 K€, correspondant principalement

- Prise en charge du déficit du Botrai : - 200 K€. Le montant inscrit au budget 2024 ne sera pas nécessaire. Le déficit 2023 du Botrai est compensé par l'excédent généré par la SPL tourisme au global.
- Restitution de crédits par les services : - 100 K€
- Demande de crédits supplémentaires par les services : + 280 K€. Il s'agit de crédits supplémentaires pour l'informatique (+ 83 K€)

### Reversements de fiscalité : + 55 K€

- Les reversements conventionnels de fiscalité par les communes au titre de l'IFER éolien vont être supérieurs à la prévision initiale du budget primitif.

# Budget 2024 DM2 – budget principal

## Dépenses de fonctionnement

### Autres charges de gestion courante : - 995 K€

- Subvention au CIAS : - 1 000 K€. Les raisons sont les suivantes :
  - Une préparation de la masse salariale pour le service d'aide à domicile très complexe. Il y a de multiples critères d'exonérations lors des interventions à domicile (différents types d'heures, limitation des bénéficiaires). Une hypothèse haute au stade du budget était nécessaire et les dépenses définitives ont été moindres.
  - Augmentation du tarif usagers à taux plein de 25,60 € à 33 €. L'arbitrage a été rendu avec les autres EPCI mais après le vote du budget de LTM.
  - Le Département a fait un effort incontesté et a révisé sa dotation.
- Subvention au budget annexe ADS : + 15,75 K€, conformément à la délibération du mois de juillet de prendre en charge une partie du coût de la mise en place de la dématérialisation.
- Ajustement de crédits : - 10,75 K€, ajustement à la hausse ou à la baisse pour plusieurs subventions (gestion des programmes Feader et Localeat avec SBAA, à Dinan Agglomération pour la micro-crèche de Broons, association Courte échelle, association OISCL).

# Budget 2024 DM2 – budget principal

Dépenses de fonctionnement

**Charges financières : + 20 K€ (ajustement)**

**Charges exceptionnelles : + 20 K€ (ajustement)**

**Provisions : + 110 K€**

- Conformément à la législation, il est proposé de constituer une provision pour risque lié à un contentieux avec Pléneuf-Val-André.

**➔ L'autofinancement est augmenté de 525 K€**

# Budget 2024 DM2 – budget principal

## Dépenses d'investissement

Chap.	Dépenses d'investissement	Budget primitif 2024	Reports 2024	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2024	Budget global 2024 après DM2
20	Immobilisations incorporelles	258 000	59 871	-	- 30 000	287 871
204	Subventions d'équipement	5 883 000	1 389 337	19 000	-	7 291 337
21	Immobilisations corporelles	1 715 000	255 339	67 672	- 101 000	1 937 011
23	Immobilisations en cours	4 590 000	1 921 042	- 72 883	- 175 000	6 263 159
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000	-	-	-	10 000
13	Subventions d'investissement	-	-	-	81 000	81 000
26	Immobilisations financières	29 000	-	-	-	29 000
27	Autres immobilisations financières	10 000	-	-	-	10 000
16	Emprunts et dettes assimilées	2 645 000	-	-	50 000	2 695 000
040	Opérations d'ordre entre section	960 000	-	-	100 000	1 060 000
041	Opérations d'ordre patrimoniales	700 000	-	-	-	700 000
001	Déficit d'investissement reporté	-	-	4 096 699	-	4 096 699
<b>Total</b>		<b>16 800 000</b>	<b>3 625 590</b>	<b>4 110 488</b>	<b>- 75 000</b>	<b>24 461 078</b>

Les dépenses d'investissement diminuent globalement de 75K€.

# Budget 2024 DM2 – budget principal

## Dépenses d'investissement

### Travaux dont la programmation a été décalée à 2025 (- 85 K€) :

- Gymnase du Liffré - travaux salle annexe : -60 K€,
- Travaux de mise en conformité bâtiments : -25 K€

### Programmes ajustés à la baisse (- 223 K€) :

- Gros travaux de voirie : - 75 K€
- Travaux divers au 41 rue Saint-Martin : - 49 K€
- Piscine de la Tourelle : - 40 K€
- Espace Murigneux, étude sur le devenir du site : - 30 K€
- Acquisition véhicule : -29 K€

**Inscription particulière pour la réimputation d'une subvention (+ 81 K€).** Ce même montant est prévu en recette également

**Remboursement du capital de la dette : + 50 K€ (ajustement)**

**Opérations d'ordre : + 100 K€ (amortissement des subventions reçues)**

# Budget 2024 DM2 – budget principal

## Recettes d'investissement

Chap.	Recettes d'investissement	Budget primitif 2024	Reports 2024	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2024	Budget global 2024 après DM2
10	Dot., fonds div. hors 1068	790 000	-	-	-	790 000
1068	Excédent affecté à l'investissement	-	-	4 543 100	-	4 543 100
024	Produits des cessions	50 000	-	-	-	50 000
13	Subventions d'investissement	395 000	1 665 189	162 500	81 000	2 303 689
27	Autres immobilisations financières	65 000	-	-	-	65 000
16	Emprunts et dettes assimilées	9 410 000	1 514 000	- 1 470 981	- 681 000	8 772 019
040	Opérations d'ordre entre sections	5 070 000	-	-	-	5 070 000
041	Opérations d'ordre patrimoniales	700 000	-	-	-	700 000
021	Autofinancement complémentaire	320 000	-	1 322 270	525 000	2 167 270
<b>Total</b>		<b>16 800 000</b>	<b>3 179 189</b>	<b>4 556 889</b>	<b>- 75 000</b>	<b>24 461 078</b>

Les recettes d'investissement diminuent globalement également de 75 K€.

# Budget 2024 DM2 – budget principal

Recettes d'investissement

**Inscription particulière pour la réimputation d'une subvention (+ 81 K€).** Ce même montant est prévu en dépense également

**L'autofinancement est augmenté de 525 K€**

➔ **L'équilibre de la DM2 est assuré par une diminution du recours prévisionnel à l'emprunt : - 681 K€**

5

# Budget annexe service commun autorisation droit des sols

# Budget 2024 DM2 – budget annexe ADS

## Dépenses de fonctionnement : + 20 K€

- Masse salariale : + 15 K€
- Frais de gestion : + 5 K€ (calculé à partir du montant des dépenses)

## Recettes de fonctionnement : + 20 K€

- Subvention versée par le budget principal : + 15,75 K€
- Participation des communes : + 4,25 K€

5

# Budget annexe déchets ménagers

# Budget 2024 DM2 – budget annexe déchets ménagers

## Recettes de fonctionnement

Chap.	Recettes d'exploitation	Budget primitif 2024	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2024	Budget global 2024 après DM2
70	Produits des services	10 812 000	-	-	10 812 000
74	Dotations et subventions	1 371 000	-	375 000	1 746 000
75	Autres produits de gestion courante	5 000	-	-	5 000
77	Produits exceptionnels	15 000	-	-	15 000
042	Opérations d'ordre entre sections	70 000	-	-	70 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	-	387 677	-	387 677
<b>Total</b>		<b>12 323 000</b>	<b>412 677</b>	<b>375 000</b>	<b>13 110 677</b>

Recettes versées par les éco-organisme : + 375 K€.

# Budget 2024 DM2 – budget annexe déchets ménagers

## Dépenses de fonctionnement

Chap.	Dépenses d'exploitation	Budget primitif 2024	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2024	Budget global 2024 après DM2
011	Charges à caractère général	7 591 500	25 000	-	7 616 500
012	Charges de personnel	3 367 000	-	375 000	3 742 000
65	Autres charges de gestion courante	83 500	-	-	83 500
66	Charges financières	65 000	-	-	65 000
67	Charges exceptionnelles	35 000	50 000	-	85 000
042	Opérations d'ordre entre sections	1 181 000	-	-	1 181 000
023	Autofinancement complémentaire	-	337 677	-	337 677
<b>Total</b>		<b>12 323 000</b>	<b>412 677</b>	<b>375 000</b>	<b>13 110 677</b>

### Charges de personnel : + 375 K€

Suite à de nombreux arrêts maladie, afin de maintenir le service, le recours aux contractuels et aux intérimaires est la principale cause de l'augmentation de la hausse de la masse salariale.

6

# Budget annexe eau potable

# Budget 2024 DM2 – budget annexe eau potable

## Recettes de fonctionnement

Chap.	Recettes d'exploitation	Budget primitif 2024	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2024	Budget global 2024 après DM2
70	Produits des services	8 741 960	-	96 432	8 838 392
75	Autres produits de gestion courante	25 040	-	13 000	38 040
76	Produits financiers	1 000	-	-	1 000
77	Produits exceptionnels	5 000	-	-	5 000
78	Reprise sur provisions	30 000	20 000	-	50 000
042	Opérations d'ordre entre sections	92 000	-	10 000	102 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	-	2 923 303	-	2 923 303
<b>Total</b>		<b>8 895 000</b>	<b>2 943 303</b>	<b>119 432</b>	<b>11 957 735</b>

On relève que des ajustements à la marge (produits des services, autres produits de gestion courante, amortissements de subventions reçues)

# Budget 2024 DM2 – budget annexe eau potable

## Dépenses de fonctionnement

Chap.	Dépenses d'exploitation	Budget primitif 2024	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2024	Budget global 2024 après DM2
011	Charges à caractère général	4 699 000	-	60 000	4 759 000
012	Charges de personnel	1 310 000	-	165 000	1 475 000
014	Atténuations de produits	1 035 000	-	- 95 568	939 432
65	Autres charges de gestion courante	51 000	-	-	51 000
66	Charges financières	110 000	-	-	110 000
67	Charges exceptionnelles	100 000	-	- 10 000	90 000
68	Provisions	125 000	-	-	125 000
042	Opérations d'ordre entre sections	1 325 000	-	-	1 325 000
023	Autofinancement complémentaire	140 000	2 943 303	-	3 083 303
<b>Total</b>		<b>8 895 000</b>	<b>2 943 303</b>	<b>119 432</b>	<b>11 957 735</b>

Charges à caractère général : + 60 K€ (hausse des achats d'eau),

Charges de personnel : + 165 K€

Atténuation de produits : - 95 K€ (le reversement à l'agence de l'eau sera inférieur à la prévision)

Charges exceptionnelles : - 10 K€

7

# Budget annexe assainissement

# Budget 2024 DM2 – budget annexe assainissement

## Recettes de fonctionnement

Chap.	Recettes d'exploitation	Budget primitif 2024	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2024	Budget global 2024 après DM2
70	Produits des services	7 209 740	-	33 000	7 242 740
75	Autres produits de gestion courante	260	-	-	260
76	Produits financiers	1 000	-	-	1 000
77	Produits exceptionnels	15 000	-	45 000	60 000
78	Reprise sur provisions	34 000	20 000	- 4 000	50 000
042	Opérations d'ordre entre sections	815 000	-	-	815 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	-	136 785	-	136 785
<b>Total</b>		<b>8 075 000</b>	<b>156 785</b>	<b>74 000</b>	<b>8 305 785</b>

### Ajustements de trois chapitres :

- Produits des services (+ 33 K€),
- Produits exceptionnels (+ 45 K€)
- Provisions (- 4 K€)

# Budget 2024 DM2 – budget annexe assainissement

## Dépenses de fonctionnement

Chap.	Dépenses d'exploitation	Budget primitif 2024	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2024	Budget global 2024 après DM2
011	Charges à caractère général	2 639 000	-	-	2 639 000
012	Charges de personnel	1 700 000	-	185 000	1 885 000
65	Autres charges de gestion courante	45 000	-	-	45 000
66	Charges financières	471 000	-	- 111 000	360 000
67	Charges exceptionnelles	90 000	-	-	90 000
68	Provisions	70 000	-	-	70 000
042	Opérations d'ordre entre sections	3 060 000	-	-	3 060 000
023	Autofinancement complémentaire	-	156 785	-	156 785
<b>Total</b>		<b>8 075 000</b>	<b>156 785</b>	<b>74 000</b>	<b>8 305 785</b>

Charges de Personnel : + 185 K€

Charges financières : - 111 K€